

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX-EST
VILLE DE CLERMONT



AVIS DE PROMULGATION

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE CLERMONT :

AVIS est donné de ce qui suit :

QUE lors d'une assemblée ordinaire tenue le 9^e jour du mois d'octobre 2018, le conseil municipal de la Ville de Clermont a adopté le règlement suivant :

VC-450-18 «CRÉANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION DU SECTEUR CENTRE-VILLE DE CLERMONT»

Les intéressés pourront consulter ce règlement au bureau de la Ville de Clermont, au 2 rue Maisonneuve, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h.

DONNÉ À CLERMONT, CE 10^e JOUR D'OCTOBRE 2018.


Brigitte Harvey
Directrice générale